



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de relance et de transition écologique du Soissonnais et du Valois



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Communauté de Communes



Contrat de relance et de transition écologique du Soissonnais et du Valois 2021-2026

Établi entre :

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de l'Aisne,

et

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois, représenté par Monsieur le Président Alain CRÉMONT,

La Communauté d'Agglomération de GrandSoissons, représentée par Monsieur le Président Alain CRÉMONT,

La Communauté de Communes Retz-en-Valois, représentée par Monsieur le Président Alexandre de MONTESQUIOU,

La Communauté de Communes Val de l'Aisne, représentée par Monsieur le Président Thierry ROUTIER,

La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château, représentée par Monsieur le Président Hervé MUZART,

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur le Président Nicolas FRICOTEAUX

ci-après dénommés les signataires.

SOMMAIRE

Table des matières

Préambule.....	5
1. Le périmètre retenu du CRTE.....	6
2. Les enjeux du territoire.....	6
3. L'état des lieux du territoire.....	7
3.1 Démographie.....	7
3.2 Structuration territoriale.....	9
3.3 Économie, emploi et formation.....	9
3.4 Agriculture.....	10
3.5 Chômage (zone d'emploi).....	11
3.6 Pauvreté.....	11
3.7 Formation.....	12
3.8 La mobilité.....	13
3.9 L'Habitat.....	13
3.10 Le social.....	15
Synthèse.....	18
1. Les objectifs du CRTE.....	20
1.1 La compétitivité territoriale, vers la souveraineté économique et l'indépendance technologique.....	20
1.2 L'écologie, une relance verte.....	20
1.3 Le développement de la cohésion sociale et territoriale.....	21
2. Les orientations stratégiques territoriales.....	22
Orientation stratégique n° 1 : Compétitivité.....	22
1.1 Territoire.....	22
1.1.2 Mobilités et axes stratégiques.....	24
1.1.3 Planification.....	25
1.2.1 Consolidation et soutien à l'économie locale	25
1.2.2 Industrie.....	25
1.2.3 Économie tertiaire & résidentielle.....	26
1.2.4 Création et entrepreneuriat et économie sociale et solidaire.....	27
1.2.5 Commerce de proximité.....	28
1.2.6 Formations et enseignement supérieur.....	29
Orientation stratégique n° 2 : Écologie, pour un territoire vert.....	31

2.1 Mobilités et déplacements.....	31
2.2 La question foncière.....	32
2.3 Les friches.....	32
2.4 Le paysage.....	33
2.5 L'habitat.....	35
Orientation stratégique n° 3 : Cohésion sociale et territoriale.....	37
3.1 La question sociale des quartiers QPV.....	37
3.2 Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) de Saint-Crépin.....	38
3.3 La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.....	39
3.4 L'insertion.....	40
Mise en œuvre du contrat : modalités de pilotage et partenaires du contrat.....	42
4.1 Gouvernance.....	42
4.2 Ingénierie et évaluation.....	43
4.3 Financement.....	43
4.4 Durée du contrat.....	43
4.5 Communication.....	44

Préambule

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) remplit deux fonctions :

- **il est une feuille de route commune qui associe les acteurs du territoire au plan France Relance.** Les dispositifs du plan France Relance répondent non seulement à un objectif conjoncturel de reprise, mais définissent aussi des évolutions structurelles pour le territoire sur la période 2021-2026. Il **formalise ainsi les principaux axes stratégiques d'action.** Dès lors ce contrat sera le vecteur de la relance 2021-2022, et y contribuera en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires. Il a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux.
- il est un outil de **simplification du paysage contractuel.** Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce à une échelle suffisamment grande mais cohérente, celle du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'arrondissement, la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner. Il a vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, **faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.**

Aussi, le CRTE a vocation à simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État. Ainsi, il contribuera à l'ensemble des priorités stratégiques identifiées par le PETR du Soissonnais et du Valois. L'État est déjà fortement engagé sur le territoire puisque plusieurs dispositifs sont en vigueur.

Dès lors, le CRTE va regrouper les programmes suivants : *Action Cœur de Ville* – ORT de la ville de Soissons ; *Petites Villes de demain* (Braine et Vailly-sur-Aisne ; Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon) ; les *France Services* existantes (Vic-sur-Aisne et Vailly-sur-Aisne) et les projets (d'Oulchy-le-Château et de Villers-Cotterêts) ; les maisons de santé de Villers-Cotterêts, Oulchy-le-Château (projet), Soissons (projet) ; les contrats de ville de Soissons et Villers-Cotterêts ; le *Site industriel clé en main* de la ZAC du Plateau ; la *Fabrique de Territoire* de GrandSoissons Agglomération ; le NPNRU du quartier Saint-Crépin de Soissons, les Conseils locaux de santé, les différents PLUI et SCOT de l'arrondissement, les CLSPD de Soissons, de Braine et le futur CLSPD de Villers-Cotterêts ; *France très haut débit* ; le contrat de *Cité éducative* de Soissons ; les sites *Natura 2000* ; *Digitale académie*.

Ce contrat a une démarche évolutive, appuyée notamment sur le plan France Relance puis le contrat de plan État – Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive.

I. Présentation générale du territoire

1. Le périmètre retenu du CRTE

Le CRTE, dans un objectif de simplification, doit contenir à la fois les opérations à court terme s'inscrivant dans le plan France Relance mais aussi celle prévues, à moyen et long terme, pour décliner les programmes issus des projets de territoire au cours de la mandature du bloc communal.

D'un commun accord entre les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle du PÉTR du Soissonnais et du Valois couvrant l'ensemble de l'arrondissement de Soissons.

En 2018, le PÉTR du Soissonnais et du Valois compte 107 930 habitants répartis dans 166 communes et 4 EPCI à fiscalité propre. Il est situé dans la moitié Sud du département de l'Aisne, entre les arrondissements de Laon au Nord et de Château-Thierry au Sud. À l'Ouest se trouve le Compiégnois (Oise) qui bénéficie du dynamisme des franges extérieures de l'Île-de-France. À l'Est, l'arrondissement de Reims (Marne) connaît également une forte croissance. Le PÉTR a été créé par arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 pour une mise en place effective le 1^{er} janvier 2019.

2. Les enjeux du territoire

Le bassin de vie et d'emploi du PÉTR du Soissonnais et du Valois connaît aujourd'hui une forte mutation économique après avoir subi un important déclin industriel entraînant un taux de chômage élevé, renforcé par un manque d'adéquation entre l'offre de formation et celle de l'emploi local. Cette situation difficile se traduit par une forte croissance des déplacements domicile-travail. De plus, bien que traversé et structuré par la RN2 du Nord au Sud, la RN31 d'Est en Ouest, la ligne TER Paris-Laon et la ligne P La Ferté-Milon – Paris, le territoire reste fortement enclavé.

Le territoire a engagé une nécessaire reconversion par le développement de projets structurants en matière d'aménagement du territoire, par la définition d'une stratégie de développement économique et s'appuie sur une culture de la planification, développée à la fois à l'échelle de chaque intercommunalité, mais, désormais aussi à celle du PÉTR. En effet, il s'est lancé dans la réalisation de son projet de territoire, son schéma de cohérence territoriale (SCOT), et le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET).

À cet égard, trois grands axes ont été retenus pour répondre aux besoins du territoire.

En premier lieu, la question de **l'aménagement du territoire** qui doit assurer sa compétitivité. Le premier enjeu concerne le décloisonnement du territoire en opérant la métropolisation, soit le rattachement à l'espace métropolitain du Grand Paris. La question de la mobilité est au centre de cette problématique. C'est, d'une part l'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la RN2, la rénovation de la ligne TER Laon Paris et l'électrification de la ligne P La Ferté-Milon – Paris, et d'autre part, **l'interconnexion ferroviaire à la plate-forme aéroportuaire de Roissy par la mise en œuvre du projet de « la virgule »**, soit un branchement d'un kilomètre et demi pour relier la ligne vers Paris à la voie d'interconnexion du TGV Est, une étude de la SNCF sera



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



prochainement menée. Ce projet est associé au développement **structurant du quartier « gare de Soissons » (Pôle multimodal, équivalent de 700 logements en mètre carré de plancher à construire et équipement structurant avec la salle multifonction à vocation économique et la création d'un parc en renaturation de la friche Baxi) et celui du quartier gare de Villers-Cotterêts.**

Les axes économiques : la tranche 3 de la ZAC du Plateau, le développement de parcs travaillés en collaboration entre communautés, l'économie résidentielle, les enjeux de centre-ville et centres bourgs et enfin le développement du tourisme qui doit capitaliser sur les atouts locaux. La Cité Internationale de la Langue Française, les abbayes de Saint-Jean des Vignes et de Saint-Médard, la cathédrale de Soissons, le Fort de Condé, les Fantômes de Landowski, le centre historique de La Ferté-Milon, etc. viendront appuyer ce développement.

Le deuxième axe sera d'associer **au développement économique industriel, tertiaire et résidentiel, la question de l'habitat (écoquartier) et l'accueil des nouveaux résidents.** Cet engagement sera central pour la réussite du territoire, notamment en assurant une moindre artificialisation des terres agricoles, en développant prioritairement des projets à proximité des villes centres et bourgs ruraux, en traitant la question des rapports entre domicile et travail, en travaillant la densité des opérations, la requalification des friches industrielles et des logements lorsque des travaux de mise aux normes sont nécessaires. Le développement d'une boîte à outils (foncier et aménagement) au sein du PETR doit permettre d'activer plus amplement les projets.

Enfin le dernier axe doit assurer à chaque entité du territoire de pouvoir accéder à un ensemble de services et à ce titre, les espaces plus ruraux de ce territoire attendent le maintien et l'amélioration des services du quotidien (mobilité, commerces de proximités, services publics, santés) en lien avec le développement des centres-villes et centres-bourgs relais.

Cette communauté de destin doit assurer à chaque individu d'être engagé dans la vie sociale et citoyenne. Et pour ce faire, la question sociale doit permettre à chaque habitant et notamment aux plus vulnérables de par les difficultés liées à la connaissance (illettrisme), au numérique, de pouvoir combler ses manques pour être présent au sein de la société.

L'avenir doit s'écrire ensemble. Raison pour laquelle l'engagement d'une planification à l'échelle du PETR, doit conforter et diversifier la dynamique économique du territoire, tout en œuvrant pour offrir les conditions de vie d'un territoire durable.

Ainsi, c'est un territoire plus attractif, plus durable, plus solidaire qu'entend construire le PETR du Soissonnais et du Valois.

3. L'état des lieux du territoire

3.1 Démographie

Au 1er janvier 2017, l'Aisne en population légale compte 534 490 habitants. En six ans, le département perd 6812 habitants, soit une baisse annuelle moyenne de 0,2 %, contre plus 0,1 % dans la région. Le vieillissement de la population du département est la plus prononcée de la région : 28,4 % de la population de l'Aisne aura 65 ans et plus en 2050. Le solde naturel ne compense plus le déficit migratoire. Les projections de l'INSEE 2050 donnent une diminution de 20 000 habitants par rapport à 2013 pour s'établir à 519 000 habitants. Le

département de l'Aisne est donc en décroissance de population depuis 2011 après un plus haut de 541 302 habitants.

Au sein du PETR de 107 930 habitants, la ville de Soissons compte 28 530 habitants ce qui en fait la seconde plus peuplée de l'Aisne après Saint-Quentin. Cependant, la polarité de Soissons, en tant qu'aire d'attraction d'un territoire plus vaste que sa ville centre, représente la 17^e aire des Hauts-de-France avec 93 communes en 2020, une population de 74 499 habitants et 23 750 emplois selon l'INSEE. L'aire du PETR se compose de bourgs-centres au sens géographique du terme (population municipale en 2017) avec Braine (2 213 habitants), Bucy-le-Long (1 880 habitants) et Vailly-sur-Aisne (2 003 habitants) à l'Est ; Vic-sur-Aisne (1 645 habitants) à l'Ouest, La Ferté-Milon (2 085 habitants) et Oulchy-le-Château (823 habitants) au sud. La seconde commune la plus peuplée est Villers-Cotterêts (10 872).

Les dynamiques de peuplement sont inégales. La communauté de communes de Retz-en-Valois, la plus au contact avec la région parisienne, enregistre une perte de population depuis 2011 après avoir connu une croissance quasi continue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, hors Villers-Cotterêts.

Les communautés de communes du Val de l'Aisne et du Canton d'Oulchy-le-Château enregistrent une baisse entre 2016 et 2017 de 0,5 % de leurs habitants et celle de Grand Soissons montre un retour à la hausse depuis 2006 de 1,66 % après avoir traversé une longue décroissance de 1982 à 2006.

	1990	1999	2006	2011	2016	2017
CC de Retz en Valois	26584	28254	29196	29763	29 594	29 361
CC du Val de l'Aisne	17 634	18 472	19 428	20 210	20 302	20284
CC du canton d'Oulchy le Château	5 347	5 468	5 654	5 704	5 705	5675
GrandSoissons Agglomération	53 764	52 452	51 472	51 817	52 143	52 328
AISNE	537 259	535 489	537 059	541 302	536 136	534 490

INSEE / population sans doubles comptes de 1990 à 2006 puis population légale (comparable) à partir de 2006 pour le département, pour les CC et CA, population sans doubles comptes de 1990 à 2016/ pop légale à partir de 2017 (dernier chiffre connu et comparable aux précédents)

Ville-Centre Principale Bourgs	Variation % 2007/2017	2007	2012	2017
		28 471	28 309	28 530
Soissons	+0,2	28 471	28 309	28 530
Braine	5,13	2105	2 231	2 213
Vailly-sur-Aisne	-4,11	2 089	2 055	2 003
Villers-Cotterêts	+7,75	10 090	10 669	10 872

Vic-sur-Aisne	-4,25	1 718	1 751	1 645
La Ferté-Milon	-9,35	2 300	2 199	2 085

INSEE / population municipale comparable à la population légale et sans doubles comptes

3.2 Structuration territoriale

Le département est composé d'un grand nombre de communes très peu denses. Plus d'un habitant sur deux réside dans l'une des 782 (sur 800 communes au total) communes de moins de 2 000 habitants. L'éclatement du territoire en une mosaïque apparaît comme une fragilité dans les dynamiques territoriales, notamment face aux effets de la périurbanisation. L'espace du PETR comprend 166 communes avec une moyenne de 650 habitants. Deux communes de plus de 10 000 habitants la composent (Soissons/Villers-Cotterêts).

La France possède une densité de 105,1 habitants / km², l'une des plus faibles à l'échelle européenne. L'arrondissement enregistre une densité de 80 habitants / km². GrandSoissons enregistre la plus forte densité avec 288 habitants / km², suivi par la CC Retz-en-Valois et la CC Val de l'Aisne, respectivement à 55 et 51 habitants / km² alors que la CC d'Oulchy-le-Château présente une faible densité avec 25 habitants / km². Parmi les villes et communes, Soissons enregistre 766 habitants / km², suivis par Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterêts, Vailly-sur-Aisne, Braine avec respectivement 327, 261, 203, et 195 habitants / km².

3.3 Économie, emploi et formation

Structuration de l'emploi :

	Arr. Soissons	France
Part de l'agriculture	3,30%	2,60%
Part de l'industrie	13,80%	12,20%
Part de la construction	5,90%	6,40%
Commerce, transports, services divers	44,10%	46,80%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	32,90%	32,00 %

Source : arrondissement Insee 01/01/2020

Le territoire a été marqué par un déclin industriel profond depuis le premier choc pétrolier de 1973.

Suivant les dernières analyses de l'INSEE à l'échelle des Hauts de France, la désindustrialisation entre 1998 et 2017 a touché toutes les zones d'emploi. Soissons est classée 3^{ème} parmi les zones d'emplois les plus touchées de la région : Roubaix-Tourcoing : -53% ; Calais : -47% ; Soissons : -46%.

L'industrie représentait un quart des emplois en 1998 de la zone d'emploi.

Avec 33 790 emplois sur l'arrondissement, celui-ci enregistre une perte de 7,54 % depuis 2007 (soit -2759 emplois). Cette baisse touche l'ensemble des secteurs hors administration publique, enseignement, santé, action sociale (+1,9 %).

Cette décroissance affecte tous les secteurs du GrandSoissons agglomération avec -7,63%, la CC Retz-en-Valois avec -9,86% où seul le secteur de l'administration publique croît de 51 emplois, la CC d'Oulchy-le-Château avec une baisse de 14,25 % des emplois où seul le public gagne 51 emplois, la CC Val de l'Aisne gagne sur la période quatre emplois.

La base économique de l'arrondissement qui était antérieurement un territoire productif/résidentiel, devient avec la chute de plus de 28 % des emplois du secteur secondaire industriel et une perte d'emplois net entre 2007 et 2017, un territoire dont la marque est d'être résidentiel avec un aspect social marqué, soutenu par l'emploi public. Il est à noter que le territoire n'a pas enregistré de rebond économique après 2014.

Le territoire n'a pas de spécificité industrielle particulière. Les secteurs sont diversifiés (verre, carton, chaudronnerie, automobile, chimie, agroalimentaire...). Le Soissonnais voit aussi croître le développement de la logistique et ce, d'une manière importante et similaire au Sud de l'Oise avec l'arrivée de nouveaux acteurs.

Le territoire du PETR est le lieu d'implantation de plusieurs grandes entreprises : (entreprises de plus de 100 salariés uniquement)

- **Dans le secteur agro-alimentaire/agro-industrie** : ROQUETTE FRERES (140), BABYNOV (150), INTERSNACK France (350), SARL EXPL CHAMPIGNONNIERE RUOL (190), TEREOS (210) ;
- **Dans le secteur industriel** : VOLKSWAGEN GROUP (900), BIPA (110), ASTEELFLASH France (115), VERALLIA France (130), GROEBLI (110), LE RELAIS (146), SERIMAX (130), HYDRO BUILDING SYSTEMS FRANCE (200), SAICA PACK FRANCE (130), SAICA PAPER FRANCE (160) ;
- **Dans le secteur Transport & Logistique** : KUEHNE+NAGEL (100), OREXAD (170), XPO VOLUME FRANCE REGIONAL (220), HOUTCH (100) ;
- **Dans le secteur de la distribution** : VILLERDIS (170), CORA (350) ;
- **Dans le secteur des activités tertiaires / Services aux entreprises** : COMDATA (120), STUDI (120), CLESENCE (110), LA POSTE (170), ONET SERVICES (260), AGENOR (200), CHD (102).

Le territoire est également marqué par le poids important du tertiaire non marchand. Le plus gros employeur est le centre hospitalier de Soissons avec 1584 salariés. Le secteur public non-marchand prend au fur et à mesure des années une place prépondérante dans l'économie du territoire.

3.4 Agriculture

L'arrondissement est composé par des plateaux de grandes cultures (pommes de terre, betteraves, cultures vivrières...) et de nombreux espaces boisés (forêt de Retz, forêt de Chacrise, forêt de Pernant...).

La part des agriculteurs exploitants est en baisse constante au sein des actifs.

Avec 1 118 actifs en 2017, ce secteur a perdu entre 2007/ 2017, 28,7 % de sa population. Le secteur ne représente plus que 3,3 % des actifs. Sur l'arrondissement, la décroissance du nombre d'agriculteurs exploitants est près du double de la moyenne départementale. Ces

chiffres laissent apparaître une concentration des exploitations plutôt que la reprise ou la transmission.

Parmi les actifs, la proportion de salariés est de 65,6 %. Le secteur perd donc plus d'agriculteurs exploitants que d'actifs.

Les agriculteurs exploitants représentent 1,2 % de la catégorie socioprofessionnelle soit une part très inférieure à la moyenne départementale de 2,6 %.

3.5 Chômage (zone d'emploi)

Conséquence de la dégradation de son économie, l'Aisne est, depuis de nombreuses années, le deuxième département de la France métropolitaine au taux de chômage le plus élevé avec 12,4 %. Le chômage de la zone d'emploi de Soissons vient d'être modifié. Il comprend désormais le secteur de Crépy-en-Valois appartenant au département de l'Oise.

En 2019, le taux de chômage moyen, sous l'ancienne aire était de 11,4 %. Recalculé sous le nouveau périmètre, le taux de chômage était de 9,2 % soit inférieur de 2,2 points.

La modification du périmètre influe donc d'une manière importante sur l'approche économique du territoire. Il conviendra d'y être attentif.

Au troisième trimestre 2020, et sous le nouveau périmètre, le taux de chômage de la zone d'emploi de Soissons est de 9,9 %, soit supérieur à la moyenne nationale et aux territoires du sud de l'Oise.

Données : taux de chômage localisé zone d'emploi

Concernant le chômage de longue durée, selon la DARES (4^e trimestre 2020), 31 % du total des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans, ce qui représente une augmentation de 5,2 % en un an.

3.6 Pauvreté

Le département est marqué par un taux de pauvreté de 18,4 %, soit 4,3 points supérieur à la moyenne nationale. L'arrondissement de Soissons est à 16 %. Le taux de Soissons était en 2017 de 27,5 % avec un quartier en extrême pauvreté : Chevreux (63,2 %). La ville de Soissons concentre aujourd'hui la plus grande part de la pauvreté avec un taux à 29 % en 2018 (+1,5 % depuis 2017) à comparer avec celui de Braine 19 %, Vailly-sur-Aisne 17 %, Villers-Cotterêts 16 %.

Pour un revenu médian de 21 730 € par unité de consommation et 51,7 % des ménages fiscaux imposés à l'échelle de la France métropolitaine, l'arrondissement de Soissons présente un revenu médian de 20 320 € et 45,7 % des ménages fiscaux imposés.

L'agglomération de Soissons présente un revenu médian de 10,9 % supérieur à celui de l'arrondissement et de 3,7 % pour la France. Les autres communautés de communes présentent toutes des revenus médians inférieurs à la moyenne France métropolitaine. Celui du Val-de-l'Aisne est le plus faible avec un revenu de 20 096 €, soit 7,5 points inférieurs à la moyenne France. Toutes les communes centres-bourg et centres-villes présentent un revenu

médian inférieur à la moyenne France et à la moyenne de l'arrondissement hormis Vic-sur-Aisne et La Ferté-Milon qui présentent respectivement un revenu de 20 870 € et 21 840 €.

La ville de Soissons est celle qui présente le revenu médian le plus faible avec 17 430 € soit 14,2 % inférieur à la moyenne de l'arrondissement.

Concernant la part des ménages fiscaux imposés, toutes les, communautés de communes, communauté d'agglomération, les centres bourg, et ville centre présentent un taux inférieur à la moyenne France métropolitaine qui est de 51,7 %. Seule l'agglomération de Soissons est inférieure à la moyenne de l'arrondissement qui est de 45,7 %. Parmi les villes et centres-bourgs, seules Braine et Soissons présentent des taux très inférieurs avec respectivement 38 % et 39 % de foyers fiscaux imposés.

3.7 Formation

La population dispose d'un faible niveau de qualification avec des jeunes titulaires d'un niveau Bac ou supérieur, nettement inférieur à la moyenne nationale (36 % contre 47,1 %) qui s'explique en partie par l'évasion des jeunes bacheliers vers les pôles universitaires hors du territoire.

Sur le territoire du PETR du Soissonnais et du Valois, il y a 13 collèges dont 2 privés. Il y a 8 lycées qui recouvrent soit des enseignements généraux et/ou professionnels (5 professionnels dont 4 à Soissons et 1 à La Ferté-Milon, 6 lycées d'enseignement général et technologique qui offrent la gamme des 3 bacs généraux ainsi que 4 bacs technologiques : STMG- ST2S- STI2D- STD2A) et le lycée Européen de Villers-Cotterêts. Le Lycée Européen de Villers-Cotterêts dispose d'une section franco-espagnole qui prépare aux baccalauréats français et espagnols ; et également de deux sections européennes anglais et allemand.

Pour l'enseignement supérieur, le territoire dispose de 3 départements d'IUT (Carrières Juridiques, Qualité Logistique Industrielle et Organisation, Génie Électrique et Informatique Industrielle). L'ensemble représente 349 étudiants à la rentrée 2020/21 (plus 33,2 % au regard de 2010/11). Le site de Cuffies comporte aussi une formation Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), dépendant de l'université de Picardie Jules Verne. Elle a accueilli 452 étudiants à la rentrée 2020/21 (plus 267,4 % au regard de 2010/11). Au sein des lycées et centres de formation, on recense 20 BTS (dont 2 en double), 1 diplôme de comptabilité générale, 2 classes préparatoires et 1 licence pro, regroupant un total de 760 étudiants répartis sur 7 établissements. Ces sections universitaires ont connu une croissance de 22,5 % entre 2010/11 et 2020/21 (612 étudiants).

La Maison Familiale Rurale d'Ambleny propose à 10 étudiants un BTS Économie Sociale Familiale.

Enfin, l'IFSI de Soissons délivre à ses étudiants le diplôme d'État d'infirmier, d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. Ces sections accueillent 327 étudiants à la rentrée 2020/21 (plus 17,2 % au regard de 2010/11)

Le nombre d'étudiants post bac est de 1 888 à la rentrée 2020 contre 1 276 étudiants en 2010/2011 (+47,17 %).

3.8 La mobilité

Le territoire, structuré par les RN2 et RN31, s'articule autour de 2 grandes villes : Soissons et Villers-Cotterêts dont les flux migratoires sont très disparates. En effet, les habitants de l'agglomération sont inscrits dans une dynamique intramuros ; seuls 8 % des actifs travaillent en dehors du territoire de GrandSoissons Agglomération.

Les habitants de la Communauté de communes Retz-en-Valois s'ouvrent sur Crépy-en-Valois (Oise) et l'Île-de-France. La région de Braine située à moins de 30 minutes de Reims subit l'attraction économique de la métropole Rémoise, alors que la région de Vic-sur-Aisne est influencée par le Compiégnois.

Le réseau ferroviaire s'ouvre principalement sur l'axe Laon – Paris dont les horaires sont articulés dans une dynamique d'emploi. La ligne passe par les gares de Soissons et de Villers-Cotterêts. Il y a également une ligne transilienne La Ferté-Milon – Paris et une ligne La Ferté-Milon – Reims uniquement pour le fret et dont l'ouverture aux voyageurs est souhaitée par les acteurs du territoire.

La mobilité géographique déclarée des demandeurs d'emploi est au-dessus de la moyenne régionale. 70 % des demandeurs d'emploi sont titulaires du permis B et 65 % déclarent pouvoir utiliser un véhicule pour se déplacer. 8 % ont une solution alternative au déplacement. Pour autant, la problématique de la mobilité demeure centrale (*Diagnostic du SPEL de l'arrondissement de Soissons réalisé le 15 décembre 2016*).

3.9 L'Habitat

Des années 1980 jusqu'en 2006, la période fut marquée par une baisse de la population dans le cœur d'agglomération Soissonnais (commune centre de Soissons et majorité des communes de première couronne), alors qu'une bonne part des communes du reste de l'arrondissement gagnait des habitants. Le constat est donc celui d'un desserrement urbain, générateur d'un allongement des distances domicile-travail, d'une consommation plus importante de terres agricoles, d'une concentration des populations à faible revenus dans les villes centres et d'une dissociation croissante entre localisation des populations et localisation des équipements (commerces, services publics, équipements scolaires de second degré, transports en commun, etc.).

D'autre part, la diminution du solde naturel et le vieillissement de la population sont des tendances lourdes qui devraient se poursuivre dans les années à venir.

Répartition des logements par catégories :

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
GrandSoissons Agglomération	23 686 / 91,4 %	363 / 1,4 %	1 857 / 7,2 %
<i>dont Soissons</i>	<i>13 486 / 90,9 %</i>	<i>191 / 1,3 %</i>	<i>1 160 / 7,8 %</i>
CCRV	12 205 / 82,5 %	1 438 / 9,7 %	1 157 / 7,8 %
<i>dont Villers-</i>	<i>4 574 / 90,3 %</i>	<i>83 / 1,6 %</i>	<i>410 / 8,1 %</i>

<i>Cotterêts</i>			
CCCOC	2 265 / 83 %	214 / 7,8 %	251 / 9,2 %
CCVA	8 233 / 88,2 %	412 / 4,4 %	685 / 7,4 %

Source : INSEE, Recensement de la population 2017

Les résidences secondaires sont essentiellement présentes sur le territoire de Retz-en-Valois et dans une moindre mesure sur le territoire de la communauté de communes d'Oulchy-le-Château. Cette donnée est à relier à la question de la métropolisation. Pour autant, le taux moyen en France est de 9,8 %, soit sensiblement celui de la CCRV. Aussi le taux de GrandSoissons agglomération et, de ce fait à remarquer, car il peut relever d'une tension sur le marché. Les logements vacants sont aussi la marque de la tension sur le marché du logement. Le niveau moyen de la vacance est de 8,1 % en France (données INSEE 2017). Ainsi tous les territoires du PETR du Soissonnais et du Valois sont inférieurs à la moyenne France, hormis Oulchy-le-Château. Il est habituel de considérer que 3 points du taux sont à relier au flux des emménagements et déménagements. Ainsi, tous les taux inférieurs à la moyenne nationale montrent à l'évidence que ces marchés sont révélateurs d'une tendance à se tendre. Le taux de Villers-Cotterêts nécessite d'être analysé ainsi que celui de Oulchy-le-Château. Ils peuvent être liés à des logements trop anciens et détachés du marché.

Répartition des résidences principales par types d'occupation (détail de l'ensemble des communes comptant plus de 20 % de logements locatifs sociaux sur leur territoire)

	Propriétaires	Locataires parc privé	Locataires parc HLM	Logé gratuitement	TOTAL
GrandSoissons Agglo	11 074 / 46,8 %	4 492 / 19 %	7 707 / 32,5 %	412 / 1,7 %	23 685
<i>dont Soissons</i>	<i>4 292 / 31,8 %</i>	<i>2 940 / 21,8 %</i>	<i>5 971 / 44,3 %</i>	<i>282 / 2,1 %</i>	
<i>dont Belleu</i>	<i>842 / 50,9 %</i>	<i>154 / 9,4 %</i>	<i>641 / 38,7 %</i>	<i>16 / 1 %</i>	
<i>dont Villeneuve- St-Germain</i>	<i>599 / 55,4 %</i>	<i>172 / 15,9 %</i>	<i>299 / 27,6 %</i>	<i>12 / 1,1 %</i>	
<i>dont Crouy</i>	<i>727 / 58,1 %</i>	<i>248 / 19,8 %</i>	<i>258 / 20,6 %</i>	<i>18 / 1,4 %</i>	
<i>dont Venizel</i>	<i>324 / 57,5 %</i>	<i>56 / 8,2 %</i>	<i>184 / 32,7 %</i>	<i>9 / 1,6 %</i>	
CCRV	7 811 / 64 %	2 114 / 17,3 %	2 020 / 16,6 %	260 / 2,1 %	12 205
<i>dont Villers- Cotterêts</i>	<i>1 918 / 41,9 %</i>	<i>881 / 19,3 %</i>	<i>1 660 / 36,3 %</i>	<i>115 / 2,5 %</i>	
<i>dont Vic-sur- Aisne</i>	<i>839 / 49,4 %</i>	<i>199 / 26,1 %</i>	<i>173 / 22,5 %</i>	<i>16 / 2,1 %</i>	
CCCOC	1 771 / 78,2 %	370 / 16,3 %	76 / 3,4 %	48 / 2,1 %	2 265
CCVA	6 297 / 76,5 %	1 378 / 16,8 %	423 / 5,1 %	134 / 1,6 %	8 233
TOTAL	26 953 / 58,1 %	8 354 / 18 %	10 226 / 22 %	854 / 1,9 %	46 387

Source : INSEE, Recensement de la population 2017

La répartition des résidences principales montre une concentration des logements sociaux sur le cœur du territoire. GrandSoissons agglomération enregistre sur son territoire 75,36 % des logements sociaux du PETR alors qu'elle ne représente qu'environ 50 % de la population. Soissons agglomère à elle seule 58,39 % des logements sociaux de l'ensemble du PETR quand elle ne représente que 26,43 % de la population du PETR. Des communes périphériques au centre-ville de Soissons et des bourgs-centres de Communauté de communes, hormis pour deux d'entre elles, concentrent aussi de nombreux logements sociaux.

3.10 Le social

Le territoire compte quatre Quartiers Politique de la Ville (QPV), trois sur Soissons et un sur Villers-Cotterêts

Les données sociales de ces QPV sont les suivantes :

➤ **Analyse des QPV de Presles, Chevreux et Saint Crépin à Soissons**

- Les habitants :

En 2013, ces QPV représentent 8 829 habitants, ce qui correspond à près de 31 % de la population communale et 17 % de la population de l'agglomération.

Le quartier de Presles, avec 5 519 habitants, constitue 62,5 % de la population des QPV de Soissons.

Depuis 2013, les données plus récentes des QPV ne sont seulement qu'à l'échelon des IRIS.

Entre 1999 et 2016, les IRIS des QPV connaissent une baisse de population de 1 405 habitants, soit 12.2% de la population.

Presles et Chevreux contribuent à la jeunesse du territoire, l'indice de jeunesse (+60/-20) est supérieur à 2, voire 3 sur certains secteurs. Tandis que Saint-Crépin est un quartier âgé avec un indice de jeunesse de 0.72, inférieur à la commune (0.83) et à l'EPCI (0.9).

On dénombre 2 363 retraités dans les IRIS des QPV. La part des retraités est particulièrement importante sur le quartier Saint-Crépin : 32 % (28 % sur la commune), ce qui représente 1 200 retraités. Sur les quartiers de Presles et de Chevreux, on compte moins de retraités : (21 % à Presles, soit 928 habitants, 19 % à Chevreux soit 235).

Sur les 3 QPV de Soissons :

Les mineurs représentent :	33 % de la population (24 à 25 % commune/epci)
Les plus de 60 ans représentent :	19 % de la population (27 à 28 % commune/epci)
Les plus de 80 ans représentent :	4 % de la population (7 % commune/epci, soit 3 546 habitants)

La population étrangère du territoire est accueillie principalement à Soissons (76 %) et particulièrement au sein des QPV (40 % des étrangers de l'EPCI habitent les iris QPV).

Au sein des QPV, 19 % de la population est étrangère, ce qui correspond à 1 921 habitants, notamment localisée sur le quartier Presles et Chevreux (20/29 % de la population), à Saint-Crépin, ils ne représentent que 8 % des habitants.

- Le niveau de formation :

33 % ont un niveau inférieur au BEPC	Soissons 41 % - GrandSoissons 37 %
27 % ont un niveau CAP/Bep	Soissons 25% - GrandSoissons 28 %
11 % ont un niveau BAC	Soissons 14 % – GrandSoissons 15 %
11 % ont un niveau ens. sup	Soissons 20% – GrandSoissons 20 %

- Les demandeurs d'emploi (DE) :

La demande d'emploi au 31 décembre 2019 (données annuelles) est la suivante : 6 627 habitants de GrandSoissons sont inscrits à Pôle Emploi, 4 248 habitent Soissons, soit 64 %. Au sein de la commune de Soissons, 2 021 habitent les QPV. Ils représentent 31 % des DE de GrandSoissons.

2 226 demandeurs d'emploi de Soissons exercent une activité à temps partiel, soit 37 % des demandeurs d'emploi. Ils sont 565 dans les QPV, soit 30 %.

Pour la majorité des DE des QPV (60 %), l'âge se situe entre 26 et 50 ans. 446, soit un quart, ont plus de 50 ans. À Saint Crépin, ils représentent 32 % des DE.

264 jeunes habitant les QPV sont inscrits à Pôle Emploi. Ils représentent 28 % des DE de moins de 26 ans de GrandSoissons.

Près de la moitié des demandeurs d'emploi des QPV (879 soit 49 %) est inscrite à Pôle Emploi depuis plus d'un an. Saint Crépin est encore plus touché avec 53 %. Dans ce quartier, 39 % des DE sont inscrits depuis plus de deux ans (33 % sur l'EPCI). Ces chiffres restent inférieurs aux autres communes (55 %). 40 % des DE des QPV sont titulaires du RSA (25 % sur l'EPCI).

- Les ressources des habitants :

x Base des revenus (filosofi 2016)

Sur le QPV de Chevreux, la médiane des revenus déclarés en 2016 s'élève à 4 880 €, plaçant le quartier en 21^e position des QPV sur 1 353 (7^e position pour les revenus disponibles).

Sur le QPV de Presles, la médiane des revenus déclarés en 2016 s'élève à 7 180 €, plaçant le quartier en 145^e position des QPV sur 1 353.

Dans les QPV, les revenus disponibles¹ des habitants sont inférieurs de 15 à 22 % à ceux de la commune.

¹ **Revenus disponibles :** Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance-vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

x La pauvreté (filosofi 2016)

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % est compris entre 37 % (Saint Crépin) et 62 % (Presles). Le taux de pauvreté y dépasse de 15 à 35 points celui de la commune. Il se situe à 27 % sur le territoire communal, 19 % dans l'Aisne, 18 % dans les hauts de France, 15 % en France Métropolitaine.

Le taux de bas revenus au seuil de 60 % se monte à 52 % à Saint-Crépin et jusque 78 % sur Presles.

x L'AAH, RSA, prime d'activité

Parmi les allocataires CAF :

- 928 perçoivent l'AAH
- 1235 reçoivent la prime d'activité
- 995 sont bénéficiaires du RSA socle, (à voir avec revenus minima sociaux)

Les objectifs pour ces trois quartiers seront :

- Maintenir à niveau le parc social existant ;
- Améliorer le cadre de vie en aménageant et équipant les quartiers (aires de jeux, végétalisation...);
- Maintenir et développer les services de proximité (commerces, santé...);
- Améliorer l'égalité des chances ; soutenir le vivre ensemble, l'engagement citoyen, l'éducation, la parentalité... ;
- Intégrer une population issue de l'immigration ;
- Lutter contre l'insécurité qui s'élève dans les quartiers dégradés, notamment Presles ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales notamment à travers le dispositif Cité éducative.

➤ **Analyse du QPV de la Route de Vivières à Villers-Cotterêts**

- Environ 1 300 habitants vivent dans le QPV (550 logements), soit plus de 12 % de la population municipale.
- 33 % des ménages du QPV ne sont constitués que d'une seule personne. Les familles monoparentales représentent 19,5 % des allocataires CAF.
- Les moins de 24 ans représentent 40 % de la population des QPV alors qu'ils ne représentent que 33,8 % de l'ensemble des cotteréziens.
- Le taux de scolarisation des 16-24 ans des habitants du QPV est de 36,8 % alors que sur l'ensemble des cotteréziens le taux de scolarisation est de 49,4 %.

- Au sein du QPV : 57,7 % des habitants n'ont pas de diplôme ; 30 % des habitants ont un diplôme inférieur au BAC ; 7,7 % des habitants ont un diplôme de niveau BAC ; 4,6 % des habitants ont un diplôme de niveau BAC + 2 ou plus.
- La part des cotteréziens de 15 à 64 ans habitant le QPV et ayant un emploi est de 62 %.
- La proportion des étrangers représente 14,8 % des habitants du quartier alors que si l'on prend en considération la ville entière, les étrangers ne représentent que 6,4 % des cotteréziens.

Synthèse

Le sud-est des Hauts-de-France cumule et concentre des problématiques communes. Les conditions de vie des populations et l'économie des espaces périurbains sont en effet étroitement liées aux dynamiques des métropoles et villes environnantes (en priorité l'Île-de-France/ Paris). Cet espace révèle des enjeux de développement conjoints et interdépendants.

La question de la mobilité est particulièrement sensible du fait de l'enclavement de ce territoire, au centre d'un triangle autoroutier. Les liens avec la métropole francilienne sont prioritaires à la fois pour le territoire et celui de l'Aisne. La mise à 2 x 2 voies de la RN 2 vers l'Île-de-France reste toujours une volonté des élus. En parallèle à cette question de la RN 2, le traitement du réseau ferré est désormais posé. L'accessibilité au pôle aéroportuaire de Roissy, via la voie d'interconnexion TGV doit permettre au territoire d'être liés à la métropole parisienne et de pouvoir bénéficier de son développement et surtout ne pas devenir une base arrière pour de stricts intérêts métropolitains.

L'attractivité résidentielle seule, sans développement économique créateur d'emplois, fait courir le risque d'une mutation vers un vaste espace dortoir aux portes des agglomérations parisienne et rémoise.

Sur le plan de son développement, l'enjeu du territoire est de trouver grâce au décloisonnement et au développement des infrastructures, un équilibre entre les fonctions économiques des secteurs primaires secondaires et tertiaires. Le territoire possède une capacité d'accueil d'établissements fortement productifs du fait de la numérisation et de la robotisation en développement et/ou en relocalisation et pouvant desservir le grand secteur de l'Île-de-France (12,1 millions d'habitants). Au-delà des grands ensembles industriels, le territoire doit poursuivre et renforcer sa base de PME.

En sus de sa tradition industrielle, le territoire a vocation à générer une économie résidentielle au cœur d'un espace peu dense : 80,4 dans l'arrondissement de Soissons contre 1 017 habitants par km² en Île-de-France et 105 dans le reste du Bassin parisien. L'économie résidentielle permettra de développer les fonctions présentes.

Fort de nombreux atouts patrimoniaux, paysagers, naturels, etc. le territoire s'est aussi saisi de la problématique touristique qui doit lui permettre de porter plus loin son attractivité.

Le territoire renoue, grâce à l'amélioration des liens avec la métropole francilienne, à un statut de pôle secondaire structurant du vaste ensemble géographique que constitue le bassin parisien (19,14 millions d'habitants, soit près de 30 % de la population de la France métropolitaine).

Porté par une politique territoriale structurée, chacun des territoires composant l'arrondissement doit participer et s'engager à cette croissance globale porteur de

dynamique et d'avenir, ce qui nécessite décisions et engagements sur les moteurs de la croissance que représente l'industrie, la logistique, le secteur des PME, la construction, l'emploi tertiaire, l'économie résidentielle.

Afin de conforter la dynamique démographique tout en développant l'économie, l'enjeu consiste à déployer une stratégie permettant de tirer bénéfice des influences extérieures motrices, dans la perspective d'un développement global et maîtrisé.

Il s'agit notamment de favoriser le devenir de cet espace en tant que territoire exerçant des fonctions centrales, et offrant *in situ* des emplois, des formations et des services de qualité, tout en valorisant la qualité de vie qu'il propose à travers ses options de développement. Ce parti pris se traduira par les orientations d'aménagement majeures que sont l'encouragement à la mixité des fonctions et la création d'espaces de vie attractifs, ainsi que l'accompagnement d'un développement économique et résidentiel du territoire en favorisant un aménagement cohérent, diversifié et respectueux de l'identité paysagère et agricole du territoire.

La dynamique d'installation ainsi confortée, couplée à une accessibilité du territoire renforcée, permettront au Sud-Est des Hauts-de-France de diversifier ses activités économiques. Ville centre et bourgs de Soissons, Villers-Cotterêts, Braine, Vailly-sur-Aisne, Vic-sur-Aisne, La Ferté-Milon et Oulchy-le-Château tireront profit de ce renouveau. L'ensemble de l'espace territorial bénéficiera d'un cadre de vie valorisé grâce à une gestion durable du développement résidentiel offrant des aménités environnementales, paysagères et de services accessibles à tous, depuis des logements économes en énergie.

La gestion foncière représente un objectif central dans la gestion du devenir du territoire.

Le territoire doit poursuivre sa nécessaire reconversion, engagée par le développement de projets structurants en matière d'aménagement du territoire (Cité de la danse et de la musique, complexe aquatique, la Cité Internationale de la Langue Française...), par la définition d'une stratégie locale de développement économique, appuyée par une culture de la planification, développée jusqu'à aujourd'hui à l'échelle de chaque intercommunalité.

II. Axes stratégiques territoriaux

1. Les objectifs du CRTE

L'ensemble des actions menées dans le cadre du CRTE sera cohérente avec le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) signé avec la Région des Hauts-de-France.

1.1 La compétitivité territoriale, vers la souveraineté économique et l'indépendance technologique

Le territoire est doté de nombreux atouts et de savoir-faire. Pour que les entreprises puissent s'y développer, y localiser davantage de productions à forte valeur ajoutée et y créer des nouveaux emplois, il convient de renforcer encore sa compétitivité et son attractivité.

Le plan France Relance comprend plusieurs dispositifs permettant le développement de l'activité. Il s'agit de mobiliser ces dispositifs au service de la modernisation de l'appareil productif, le développement de PME locales et la venue d'entreprises industrielles souhaitant se relocaliser en France moyennant un investissement massif dans les technologies d'avenir (la robotisation et le numérique) qui sont sources de dynamique économique. De ce point de vue, la baisse des impôts de production, ainsi que le renforcement du soutien à la recherche, à la formation et au développement des compétences, ouvrent des perspectives majeures. En s'appuyant sur ces dispositifs, il s'agit de faire de la crise un terreau d'opportunités économiques pour le territoire.

1.2 L'écologie, une relance verte

L'enjeu écologique doit se conjuguer avec la relance de l'activité dans notre territoire. Il s'agit de transformer l'économie pour bâtir une croissance économe en ressources naturelles, moins émettrice de CO₂ et respectueuse de la biodiversité.

Pour y parvenir, le plan France Relance propose de nombreux outils. Certaines mesures permettront une réduction directe des émissions de gaz à effet de serre : rénovation énergétique des bâtiments, décarbonation des sites industriels, verdissement du parc automobile et développement des transports collectifs et doux. Par ailleurs, la relocalisation d'activités de production en France réduira l'empreinte carbone, car la production à proximité du consommateur avec une électricité faiblement carbonée est plus respectueuse de l'environnement que l'importation de produits fabriqués loin, dans des conditions écologiques moins favorables. Enfin, plusieurs mesures France Relance permettront le développement de technologies à fort potentiel de réduction des émissions – il s'agit de les exploiter pleinement.



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1.3 Le développement de la cohésion sociale et territoriale

La crise génère un impact en matière d'inégalités, de pauvreté et d'exclusion. La relance de notre territoire doit par conséquent être inclusive. En particulier, les jeunes et les plus vulnérables doivent être mieux soutenus et accompagnés vers l'emploi.

Dans ce domaine également, le plan France Relance prévoit des dispositifs dont le territoire doit se saisir. Le renforcement des moyens consacrés à l'emploi et à la formation, sous la forme du plan *1 jeune 1 solution*, ainsi que le dispositif *1 jeune 1 mentor*, visent à permettre à chaque jeune de trouver sa voie. Les moyens supplémentaires consacrés à l'école et aux équipements publics, ainsi qu'à la réhabilitation du parc social et aux projets de mobilité du quotidien, pourront générer des changements sensibles sur le terrain. Des actions spécifiques seront menées dans les quartiers prioritaires de la ville qui sont au nombre de quatre : le quartier *Route de Vivières* à Villers-Cotterêts, les quartiers de Chevreux, Presles et Saint-Crépin à Soissons.

2. Les orientations stratégiques territoriales

Orientation stratégique n° 1 : Compétitivité

1.1 Territoire

1.1.1 Aménagement du territoire

Le projet de Cité Internationale de la Langue Française

L'État consacre 185 millions d'euros à la restauration et à l'aménagement du château François 1^{er} de Villers-Cotterêts, en vue de l'ouverture de la Cité internationale de la langue française en mars 2022. Ce site sera à la fois un lieu d'expositions, de conférences, laboratoire de recherche, résidence d'artistes, centre pédagogique et de lutte contre l'illettrisme. L'intérêt économique pour le territoire est important puisqu'il a pour objectif d'attirer 200 000 visiteurs par an. Le chantier a accueilli jusqu'à 400 compagnons et prévoit 50 000 heures d'insertion pour un public éloigné de l'emploi.

La cité devra s'inscrire dans l'environnement local :

- mise en place d'une articulation **des châteaux**, incluant celui de Coucy-le-Château, celui proche de La Ferté-Milon (9 km au sud), et du côté de l'Oise ceux de Pierrefonds (16 km) et Compiègne (29 km). Ils dépendent déjà du CMN ;
- mise en place d'un circuit des **grands écrivains**, avec le trio exceptionnel du sud de l'Aisne constitué de Racine (La Ferté-Milon), La Fontaine (Château-Thierry) et Alexandre Dumas (Villers-Cotterêts) ;
- lien avec des **initiatives locales**, par exemple pour lutter contre l'illettrisme, dont le niveau dans l'Aisne est le plus élevé de France. Un autre angle sera en lien avec la forêt de Retz ou les mobilités douces (véloroutes) ;
- lien avec des **infrastructures**, en premier lieu la question de la virgule ferroviaire qui permettrait de relier la ligne Laon-Paris à l'aéroport de Roissy et décloisonner ainsi l'Aisne (la SNCF devrait engager une étude de cette connexion d'un kilomètre au niveau de Mitry-Mory).

Petites villes de demain

Le dispositif *Petites villes de demain* vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Au vu des enjeux démographiques, économiques et sociaux, il paraissait important de renforcer le Sud de l'Aisne en formant deux trinômes : « Braine, Vailly-sur-Aisne et la Communauté de communes Val de l'Aisne » ; « La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts et la Communauté de communes Retz-en-Valois ».

Ces deux trinômes remplissent les fonctions de centralité dont il est important de maintenir et développer le commerce, conforter les services, accélérer la réhabilitation des logements et valoriser le patrimoine.

Enjeux et objectifs poursuivis : le rattachement à l'espace métropolitain

Il est important à ce que l'arrondissement de Soissons puisse envisager un autre avenir que celui d'être un vaste territoire « à la marge » de l'Île-de-France. L'objectif est de créer une inter-relation avec l'espace francilien au même titre que les territoires de l'Oise et de l'arrondissement de Château-Thierry.

Il s'agit d'afficher une vision globale sur les manières d'organiser le rapprochement économique et démographique avec l'Île-de-France, en particulier avec le pôle aéroportuaire de Roissy.

Pour porter ce dynamisme et ne pas transformer le centre-sud de l'Aisne en « dortoir » de l'Île-de-France, il faut construire la multipolarité au sein de l'espace métropolitain. Les communes urbaines et connectées au réseau ferré (La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts, Soissons) doivent concentrer leur attention sans exclure l'axe Est-Ouest de l'arrondissement composé des pôles de Vic-sur-Aisne, Vailly-sur-Aisne, et Braine. Il faut redonner tout son sens à la structuration du territoire et à une organisation qui donne un rôle majeur aux espaces économiques, aux zones denses en population et qui jouent le rôle de « vitrine territoriale » autour des quartiers de gare, des centres-villes, des pôles à forte attractivité touristique.

Orientations

- Reconnaissance des **spécificités, des complémentarités et de la hiérarchie des différents territoires** qui composent le centre-sud de l'Aisne ;
- **Faire des centres-villes, quartiers de gare, quartier d'affaires, parcs d'activités, des moteurs de développement économique et d'habitat** pour les espaces intra-urbain ;
- **Maintenir les bourgs de proximité** (« bourgs ruraux ») dans leur rôle de localisation préférentielle des habitants et de support des services publics et privés « du quotidien » : commerces de proximité, maisons de santé, écoles...

L'État a ainsi financé divers projets sur le territoire pour faciliter l'accès aux services publics, tels que la requalification de l'ancienne école de Vauxcéré à Les Septvallons, pour un montant de 133 111,50 €, la construction d'une cantine scolaire à Braine, pour un montant de 504 176 € ou encore le gymnase Marcel-Loubens à Bucy-le-Long, pour un montant de 244 175 € ;

- **Adapter l'offre de services et son organisation aux nouvelles logiques métropolitaines ;**
- **Renforcer les services « métropolitains »** (lycées, antennes universitaires, hôpitaux, tribunaux, piscines, grandes salles de spectacle...) dans les pôles principaux. Ainsi, l'État a financé de nombreux équipements ces dernières années, tels que la rénovation thermique d'un équipement polyvalent d'accueil d'enfants à Soissons dans le cadre du programme Action cœur de ville, pour un montant de 1,1 M€ sur un projet de 2,2 M€ ;

- **Mutualiser les moyens en zones rurales pour garantir l'accès aux services publics et privés sur l'ensemble du territoire**, notamment via la constitution et la valorisation des « Espaces France Services » et de « maisons de santé » (action 1.1 du « *schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Aisne* »). L'État a ainsi financé des équipements garantissant l'accès aux services publics, tels que la maison de santé pluridisciplinaire à Villers-Cotterêts pour un montant de 656 707 €, et la maison France services dans la communauté de communes d'Oulchy-le-Château, pour un montant de 217 075,33 €.

1.1.2 Mobilités et axes stratégiques

Enjeux et objectifs poursuivis

La structuration de l'espace s'appuie sur la complémentarité routière et ferrée liée aux échanges avec les pôles voisins. Sur le plan routier, de par l'importance des trafics, il s'agit par ordre de priorité (suivant le poids du trafic) de la RN2 au Sud de Soissons, puis en direction de Laon ; de la RN31 de Soissons à Reims, puis en direction de Compiègne. Pour réussir la métropolisation du territoire du PETR du Soissonnais et du Valois et du département de l'Aisne, il s'agit d'achever prioritairement la connexion à l'espace métropolitain de l'Île-de-France en commençant par achever les sections courantes pour éviter de laisser perdurer une mise à 2x2 voies de la RN2 en pointillés.

La question de la RN31 Est doit être posée dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région dans la mesure où l'État associé à la Région ex-Picardie et au département de l'Aisne ont assuré antérieurement la quasi mise à 2x2 voies de Soissons jusqu'en limite du département de la Marne. Il s'agit désormais de connecter le secteur de Braine à la métropole rémoise en poursuivant la mise à 2x2 voies, de manière à permettre la connexion vers les autoroutes de l'Est et du Sud de la France.

Sur le plan du réseau ferré, le territoire se structure par le TER Laon – Soissons – Villers-Cotterêts – Paris et la ligne P en desserte de La Ferté-Milon avec l'enjeu de son électrification.

Orientations

Il s'agit de conforter ce réseau par un plan de mise à niveau des infrastructures ferroviaires, mais cette nécessité ne doit pas éloigner les acteurs locaux du fait que le réseau ferroviaire constitue un pilier essentiel pour connecter le territoire à ses voisins et en priorité à l'Île-de-France.

C'est à ce titre que le PETR demande l'engagement de la connexion du territoire au pôle aéroportuaire de Roissy, projet dénommé « virgule » soit le pendant de la liaison Roissy-Picardie. La part orientale de l'Aisne ne doit pas rester à l'écart du projet de métropolisation de l'ex-région Picardie que réaliserait la liaison Roissy Picardie. La SNCF s'est engagé à mettre en œuvre une étude sur le sujet.

1.1.3 Planification

En se réunissant au sein d'un PETR, les quatre EPCI ont pour objectif de mettre en œuvre un ScoT – PCAET à l'échelle de l'arrondissement.

Le SCOT doit permettre d'engager ensemble une stratégie que chacune des communautés ne saurait réaliser à elle seule. Il permettra de définir des objectifs communs pour l'aménagement du territoire et de construire des politiques qui doivent permettre aux territoires rassemblés de porter plus loin leurs volontés de redressement économique. Cette mise en cohérence à l'échelle des quatre communautés permettra de promouvoir la métropolisation et les articulations avec les métropoles voisines, le développement essentiel des infrastructures, les grands parcs d'activités à réaliser et les parcs pour PME en proximité des centres urbains et centres bourgs, la maîtrise de l'aménagement commercial, le développement de l'habitat associé au renouvellement urbain, à la maîtrise de l'étalement urbain. Les questions environnementales et paysagères si importantes pour conserver à notre territoire la qualité et l'attractivité seront étudiées pour être développées.

1.1 Économie

Orientations

1.2.1 Consolidation et soutien à l'économie locale

- **Actions des services de l'État en faveur du suivi et du soutien aux entreprises : comités départementaux de suivi du plan de relance, réunions périodiques du CODEFI, réunions trimestrielles pilotée par la sous-préfecture** visant à identifier les entreprises en situation de difficulté/sauvegarde économique, afin de leur offrir un accompagnement sur-mesure (Tribunal de commerce, URSSAF, DDETS...).
- **Positionnement des projets économiques locaux dans le cadre des dispositifs France Relance** : ex. Appel à projets « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires », guichets de l'Agence de services et de paiement « Industrie du futur », appels à projet de l'ADEME. Plusieurs entreprises du territoire ont déjà été lauréates de ces appels à projets depuis le lancement du plan de relance.
- **Suivi des projets de sociétés à capitaux étrangers**, en lien avec la stratégie de relocalisation d'activités (industrielles) portée par l'État et les opérateurs locaux.

1.2.2 Industrie

Orientations en matière d'offre territoriale immobilière et foncière

- **Développer des parcs industriels à l'échelle du PETR visant une labellisation « site industriel clés en main »**, et disposant d'une offre diversifiée (différentes tailles de parcelles, programmes immobiliers en cours...) : Parc du Plateau, Parc de Sermoise & Ciry-Salsogne, Vic-sur-Aisne.
- **Développer des Parcs PME sur les bourgs centres et autour de Soissons**, disposant d'une offre diversifiée (immobilier d'entreprise existant ou en programmation, cellules artisanales ou foncier à construire...) : ZAC d'Hartennes-et-Taux, ZAC de Braine, zone de Pontarcher, ZA Près Frais à Mercin-et-Vaux, Parc BSL à Billy-sur-Aisne...
- **Réhabiliter des friches industrielles** pour accompagner le développement de nouveaux projets économiques et offrant des solutions immobilières « clés en main ».

Orientations en matière d'Innovation et labellisation :

- **Dispositif « Territoire d'industrie » : objectif d'obtention de la labellisation** en positionnant le territoire du PETR sur la structuration d'une filière économique basée sur une production industrielle à faible empreinte carbone, sur l'exploitation de matériaux biosourcés produits localement, sur la valorisation des déchets en énergie verte et intégration de l'innovation sociale afin de construire des modèles économiques alternatifs (circularité et durabilité).
- **Accélérateurs & incubateurs : implantation d'antennes de structures régionales et/ou nationales** facilitant l'accompagnement et le financement des projets d'innovation portés par et entre industriels du PETR.

1.2.3 Économie tertiaire & résidentielle

- **Développer des parcs d'activités à vocation tertiaire**, positionnés dans des logiques de flux de travailleurs (quartiers gare par ex.) ou de mixité d'acteurs (commerce, logements, santé...), et offrant des solutions immobilières « clés-en-mains », locatives ou à l'achat, existante ou en programmation. L'économie résidentielle sera couplée avec les questions de développement de l'offre de logement.
- **Créer et développer des tiers-lieux** (coworking, fablab...) facilitant l'intégration de nouvelles populations sur le territoire (télétravailleurs, indépendants, chefs d'entreprises, étudiants...).
- **Créer une cellule d'accueil pour accompagner les nouveaux arrivants** sur le territoire (salariés et familles, étudiants...): mise en relation vers les offres de logement, accompagnement à l'embauche du conjoint, intégration des enfants dans la vie scolaire et/ou associative locale...

Tourisme

- **Créer une « Maison du Tourisme »**, favorisant la mutualisation/fusion des Offices de Tourisme du Soissonnais et du Valois.
- **Structurer des actions de promotion touristique autour de la Cité internationale de la Langue Française** au sein du Château François I^{er} à Villers-Cotterêts, notamment un événementiel lumineux dans le Parc du Château.
- **Structurer des actions de promotion touristique autour du Fort de Condé, du bunker de Margival, du tourisme mémoriel** (Fantômes de Landowski, Tour Mangin...), **du tourisme vert** (forêt de Retz, berges de l'Aisne et de l'Ourcq...), **et du tourisme d'affaires**.
- **Créer d'un parc ludo-historique sur le site de l'abbaye St-Médard à Soissons et sur la thématique « Clovis / Vase de Soissons / Mérovingiens & Carolingiens »** : étude de faisabilité en cours.
- **Théâtraliser les rues, monuments historiques, forêt** (mise en lumière, création de parcours en *video mapping*, découverte digitale, création d'événements culturels...). **Elaborer des parcours prenant appui sur l'Histoire et le patrimoine**.

- **Aménager des équipements dans le cadre d'une trame verte** (schéma cyclable à l'échelle du PETR, Véloroute La Ferté-Milon / Villers-Cotterêts / Pierrefonds, voie verte Soissons-Montigny-Lengrain...) et bleue (tourisme fluvial et fluvestre).
- **Constitution d'un Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI)** au niveau des activités culturelles, patrimoniales et touristiques, avec pour objectif de valoriser une programmation partagée : musées (musée Racine, musée Dumas, L'Arsenal, musée d'art et d'histoire Saint-Léger), spectacles (Mail Scène Culturel, Cité de la Musique et de la Danse, Festival Pic'Arts, festival Berzyk, festivals de Jazz à Mortefontaine et à Ambleny...), patrimoine (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – CIAP, label Villes et Pays d'Art et d'Histoire – VPAH...).
- **Protéger le patrimoine architectural au travers de documents du type Sites Patrimoniaux Remarquables** (Soissons, La Ferté-Milon, Oigny-en-Valois).

1.2.4 Création et entrepreneuriat et économie sociale et solidaire

Le PLIE agit au niveau intercommunal. C'est un outil emploi/insertion de GrandSoissons Agglomération à destination des adultes de plus de 26 ans. Ce service d'accompagnement est renforcé auprès des communes adhérentes et quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il gère la clause sociale dans les marchés publics et opère en faveur de la mobilité, de la santé, de la formation.

Le territoire du PETR est aussi porteur de chantiers d'insertions. La communauté de communes de Retz en Valois opère sur « **l'aménagement des sentiers de randonnées** » « **l'amélioration du petit patrimoine rural** ». La communauté de communes d'Oulchy le Château sur les métiers du bâtiment. GrandSoissons Agglomération porte au travers de son PLIE deux chantiers d'insertion, « **la Restauration du petit patrimoine bâti** » et « **la pépinière/gestion arbustive** ».

Ces priorités stratégiques se traduisent par les actions suivantes :

- **Déployer** à l'échelle PETR / Sud Aisne sur la période 2021-2023 **le dispositif CitésLab**, porté par BPIFrance et opéré par BGE Picardie : sensibilisation individualisée et collective à l'entrepreneuriat pour les publics en QPV (cofinancement BPIFrance et Etat au titre du contrat de ville et EPCI).
- **Développer le dispositif PéPite A2U**, visant à sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et à accompagner les étudiants porteurs de projet dans l'obtention du statut « étudiant-entrepreneur ».
- **Accompagner les porteurs de projets ESS et Innovation sociale** : poste de chargé de mission « Innovation sociale et durable » internalisé au sein de GrandSoissons Agglomération avec possibilité d'élargissement au niveau du PETR.
- **Accompagner les TPE-PME à travers des conventions avec la CCI et CMA** dans leur développement de la maîtrise du numérique et de la reprise-transmission des entreprises.

1.2.5 Commerce de proximité

- **Accompagner dans la crise du Covid-19** par les outils suivants : subventions, exonérations de loyer, prise en charge de la taxe foncière, abondement au fonds de relance Covid-19 de la région).
- **Plans « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain »** : soutien marqué au commerce de proximité par un accompagnement dans sa digitalisation (*market place*, solution de livraison...) afin de lutter contre la concurrence de la périphérie et le développement des zones commerciales.
- Développement du commerce de proximité dans les centres-villes et bourgs ruraux.
- **Maintenir et favoriser la diversité des commerces grâce au droit de préemption. Sollicitation du fonds de restructuration des locaux d'activité** pour réaménager des locaux commerciaux vacants et les remettre sur le marché au profit de nouveaux commerces en création.
- **Embellir et harmoniser les terrasses des cafés et des restaurants en accompagnant financièrement leurs propriétaires pour la rénovation de leurs vitrines** (dispositif mixte ville-agglomération FISAC).
- **Favoriser et conseiller la création de nouvelles activités commerciales ou de nouvelles formes de commerce** (aides à l'immobilier, boutique éphémère, application MyTraffic pour déterminer les emplacements optimums, accompagnement à la digitalisation de l'offre et du *Click & Collect...*). Dans le cadre du Plan de Relance, des aides à la numérisation des TPE/PME ont été octroyées.
- **Accompagner les « commerçants de demain » en montée en compétences** (formations, mentorat, *coaching*) et dans une logique de parcours résidentiel complet (boutique éphémère, à l'essai, pépinière).
- **Limiter le développement des zones commerciales de périphérie à travers les documents d'urbanisme** (Scot et son volet commerce) **et les restructurations à envisager** (nouvelles friches urbaines).
- **Générer et maintenir des flux à travers des équipements structurants** (projet de multiplexe, médiathèque, Maison des Associations, golf urbain, requalification d'équipement en espace de loisirs (ex : ancienne piscine Soissons)...
- **Créer un office du commerce et de l'artisanat** (soutien aux acteurs économiques et aux porteurs de projets).

1.2.6 Formations et enseignement supérieur

➤ **Nouvelles filières de formation à développer et vie étudiante**

- **Poursuivre le développement de l'IUT de Cuffies**, en relation avec l'économie locale et son évolution, pour les formations BAC+3. Le déploiement, par délocalisation sur le campus de Soissons – Cuffies, de Masters déjà existant à l'UPJV doit être favorisé. Il s'agirait de créer localement un groupe pour chaque cursus existant à l'UPJV. Les parcours seraient ouverts uniquement en alternance.

- **Créer la « Digitale Académie GrandSoissons »** à compter de la rentrée universitaire 2021-2022 : université digitale qui accompagne 15-20 étudiants (objectif > 60 d'ici 2023) dans leurs parcours de formation distancielle avec un apport de coaching/mentorat et une intégration au sein du campus universitaire de Soissons – Cuffies. Sollicitation des dispositifs d'État (appel à projets Campus Connecté, contrat de Ville, fiche projet Cité éducative).
 - **Créer un plateau technique de formation aux métiers du transport poids lourd et investissement des EPCI sur le site d'Hartennes-et-Taux**, en coordination des acteurs du service public de l'emploi local (SPEL)
 - **Étude pour la création d'un centre/école de formation aux métiers de la vente en ligne** (intégrant l'approche présentielle & distancielle) et en lien avec les acteurs du SPEL et les principaux opérateurs et entreprises bénéficiaires du territoire.
 - **Renforcer les filières du lycée Potel de La Ferté-Milon** (filière maintenance des machines agricoles, filière paysagiste, filière horticole).
- **Structuration d'un Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)**
- **Développer un « Pass étudiant » à compter de la rentrée universitaire 2021-2022**, en partenariat avec l'UPJV et le CROUS, pour faire bénéficier à l'ensemble des étudiants d'avantages sur les offres culturelles, patrimoniales, touristiques et commerciales.
 - **Développer les nouvelles solutions de logement étudiant** : création d'une nouvelle résidence OPAL sur le campus universitaire de Soissons – Cuffies à compter de la rentrée 2022-2023 ; projet de création d'un « hôtel de l'apprentissage » porté par des établissements locaux visant à apporter une solution temporaire dans le cadre de cursus en alternance ; recensement de l'offre immobilière du parc privé afin de coordonner la mise en relation entre bailleurs et étudiants.
 - **Étude pour la création d'une « Maison des étudiants » sur le campus universitaire de Soissons – Cuffies** (espace de travail & convivialité partagé, commerces et services de proximité, permanences de partenaires institutionnels...) et de solutions de « tiers-lieux » dans Soissons pour l'accueil des lycéens/étudiants en dehors des temps scolaires.
 - **Animations étudiantes et citoyennes lors des rentrées universitaires et dans le cadre des « Journées d'Accueil des Étudiants – JAE »**, en partenariat avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et l'UPJV.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité du dispositif de « Cité éducative », pour lequel la commune de Soissons a été retenue au titre de la deuxième vague par le Gouvernement. Ce programme, qui vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire.

Orientation stratégique n° 2 : Écologie, pour un territoire vert

2.1 Mobilités et déplacements

Le territoire s'attache à prendre en compte les besoins de mobilité à différentes échelles. Dans cette organisation, le transport automobile est aujourd'hui prédominant. Pour accompagner la transition vers des transports alternatifs, moins dépendants aux énergies fossiles et permettant une meilleure insertion paysagère, le territoire agit par :

- le déploiement d'un réseau fonctionnel et diversifié (pédestre, cyclable, automobile, transports en commun) ;
- l'accent mis localement sur le renforcement de l'offre en matière de déplacements actifs (cyclables et pédestres) ;
- la structuration de la multimodalité, par le traitement des quartiers de gare et la réalisation de pôles d'échanges multimodaux à Soissons et à Villers-Cotterêts ;
- l'utilisation des outils de la *Smart City* afin de faciliter la mobilité et de mieux informer les usagers (aide au stationnement intelligent grâce au dispositif « Parking Map », horaires des transports en commun) ;
- la prise en compte de la cohabitation entre les différentes mobilités pour éviter les conflits d'usage et les crispations entre usagers.

Ces priorités stratégiques se traduisent comme suit :

- **Approuver et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable du Soissonnais et du Valois**, en partie financé par l'ADEME, fixant pour objectif d'au moins doubler la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail à l'horizon 2030 ;
- **Approuver et mettre en œuvre, en cœur de ville de Soissons, d'un nouveau plan de circulation automobile et la redéfinition des parcours piétons et vélos ;**
- **Finaliser la liaison cyclable Soissons – Compiègne sur les territoires de la CCRV et de GrandSoissons Agglomération, par l'aménagement de la voie verte dite « Rochy-Condé »,** ayant fait l'objet d'un financement par l'État de 556 638,80 € au titre de la DSIL et de la DETR, comprenant la réalisation d'un ouvrage d'art important afin de sécuriser le franchissement de la RN 31 au niveau de la commune de Pernant, et la voie véloroute de La Ferté-Milon – Villers-Cotterêts – Pierrefonds ;
- **Traitement des berges de l'Aisne**, en particulier en traversée de la commune de Soissons (travaux réalisés en rive droite en 2019-2020, à réaliser en rive gauche en 2021-2022) ;
- **Aménager des liaisons cyclables** (voies vertes, pistes cyclables, bandes cyclables, chemins balisés) **et résorber les discontinuités, coupures et points durs**, afin de créer à terme un véritable réseau cyclable, cohérent, continu, sécurisé et desservant tous les grands pôles générateurs de déplacements ;



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- **Mettre en œuvre un système de location de vélos en libre-service (VLS)** en cœur d'agglomération de Soissons. Dans un premier temps, le système comprendra 15 stations et une centaine de vélos avant de potentiellement s'étendre ;
- **Étude pour la mise en œuvre d'une offre de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique**, en complément du service de VLS ;
- **Étude pour la mise en œuvre d'une offre de voitures en autopartage (*free floating*)** en cœur d'agglomération à Soissons ;
- **Réorganisation du réseau de transport urbain du SITUS dans l'agglomération soissonnaise**, afin de mettre en valeur le cœur de ville de Soissons et de réadapter le réseau aux pratiques contemporaines de déplacement des usagers (multimodalité, nouveaux pôles générateurs de déplacement, outils de la Smart City...);
- **Étude pour le développement du transport à la demande.**

2.2 La question foncière

Les transferts de compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'économie et d'habitat aux communautés de communes et d'agglomération ont pour corollaire la question foncière. La charge financière liée au portage, aux opérations de déconstruction, de dépollution, de renaturation, aux opérations cœurs de ville et petite ville de demain, au besoin foncier pour les parcs d'activité, l'économie résidentielle, les stratégies foncières de moyen et long terme, la capacité technique à gérer ses opérations, ont eu pour effet des difficultés croissantes pour les collectivités à poursuivre sur le long terme des politiques foncières coûteuses mais souvent indispensables à la mise en œuvre des prérogatives qu'elles se sont vues transférer.

Le législateur a instauré un outil mutualisé dont la vocation principale est le portage foncier : l'établissement public foncier local. La communauté d'agglomération du Soissonnais a rejoint l'Établissement public foncier local de l'Oise et de l'Aisne par délibération du 1er décembre 2011.

La planification du territoire du PETR nécessite de s'interroger sur la mise en place de ce type d'outil à même d'apporter des capacités complémentaires au développement du territoire. Il en est de même pour les structures que sont la SEDA, et la SIMEA, auxquelles GrandSoissons est déjà partie prenante, tandis que la CCRV et la CCOC le sont auprès de SIMEA. Ces outils sont des moyens mis à la disposition des territoires afin de leur assurer des moyens complémentaires à leur politique de développement.

2.3 Les friches

De nombreux bâtiments et terrains du territoire témoignent d'une industrie prestigieuse, toujours active en plusieurs points du Soissonnais et du Valois (Volkswagen à Villers-Cotterêts, BSL Pipes and Fittings à Billy-sur-Aisne, Verallia à Cuffies et Soissons, Saica Paper à Venizel et Acy, Intersnack à Montigny-Lengrain, etc.).

Toutefois, le territoire a été particulièrement touché par la désindustrialisation durant les 30 dernières années, générant en plusieurs endroits de vastes friches industrielles (fermeture de Jacob Delafon en 1996, de Michelin / Wolber en 2000, de BSL Industrie en 2002, de Baxi –

Focast en 2012/2014, etc.). GrandSoissons Agglomération fait des efforts massifs depuis sa création pour offrir une nouvelle vie à ces espaces et à ce patrimoine industriel délaissé.

A titre d'exemples :

- **friche « Pequet-Tesson » à Crouy** : 6 878 m² de terrains pollués reconvertis en 45 logements locatifs sociaux,
- **friche Jacob Delafon** reconverte en parc pour PME,
- **caserne Gouraud (friche militaire)** : 12,8 hectares de terrains reconvertis en quartier urbain mixte,
- **friche BSL Industrie à Billy-sur-Aisne et Soissons** : 10 hectares de terrains, transformés en parc d'activité.

Les efforts du territoire vont se poursuivre avec les projets suivants : friches Lamberty à Billy-sur-Aisne, locaux de la Sernam à la gare SNCF de Soissons, ex-Ets Baxi et Focast à Villeneuve-Saint-Germain, friche Euremalco (Emaillerie) à Belleu, Ets Ceric à Soissons repris par la ville de Soissons, ex Ets Zickel-Dehaitre à Soissons repris par la ville, ex casse automobile à Mercin-et-Vaux...

À noter que sur le seul territoire de GrandSoissons Agglomération, 12 à 13 ha de friches aujourd'hui sans destination seront disponibles après traitement pour accueillir de nouvelles activités ou des projets résidentiels. A titre de comparaison, le projet d'implantation du producteur de laine de roche Rockwool sur le parc d'activité du plateau à Courmelles va s'installer sur une parcelle de 39 ha. Ainsi, les friches urbaines constituent un réservoir important, mais non suffisantes pour répondre à la demande en foncier de la part des entreprises.

Les seules friches ne sont donc pas à même de porter le développement économique et social du territoire, condition indispensable à la relance et à la transition énergétique du territoire.

2.4 Le paysage

Le PETER du Soissonnais et du Valois est composé d'une multiplicité d'entités paysagères, témoins de la richesse de la géographie locale et des dynamiques passées et présentes d'installations des Hommes. Le paysage étant vivant, les collectivités et EPCI du territoire souhaitent le valoriser par un projet qui ne saurait en aucun cas être résumé à un objectif unique de sauvegarde, qui déboucherait sur une situation peu souhaitable dans laquelle le paysage deviendrait très secondaire. C'est pourquoi le territoire s'est engagé dans une démarche globale qui repose sur trois piliers :

- **la protection ponctuelle**, qui comprend des **actions de conservation et de maintien** des aspects significatifs ou caractéristiques du paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;
- **la gestion des paysages**, dans le but de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales avec une attention particulière aux grands paysages ;
- **l'aménagement des paysages**, présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

➤ **Ces priorités stratégiques se traduisent par les actions suivantes**

- **Une grande attention portée sur la composition des parcs d'activité économique**, comme cela fut le cas pour le traitement des tranches 1 et 2 du parc d'activité du plateau à Courmelles et Ploisy, ou encore au « Village PME » à Billy-sur-Aisne. Le premier a fait l'objet d'une insertion paysagère particulièrement travaillée grâce à la création d'un écran végétal épais et de 20 m de haut sur l'ensemble du pourtour de la zone et pour la fractionner. Pour cela, plus de 40 000 arbres ont été plantés, qui recréent désormais des corridors écologiques là où n'étaient autrefois présents que de vastes champs. Dans le second parc d'activités, GrandSoissons Agglomération a fait le choix de conserver une grande part de l'ex usine BSL Industrie comme témoin de l'histoire industrielle du lieu. Pour cela, le site a été réaménagé pour créer des cellules dans d'anciennes halles et ainsi proposer de nouveaux espaces aux petites et moyennes entreprises du territoire, proches de la gare et des grands axes de communication.

À chaque fois, les implantations des entrepôts et des unités de production sont désormais maximisées afin de concentrer les développements sur un minimum d'espace (objectif de densité). Ces modalités d'actions seront reproduites à l'avenir dans les différents projets d'aménagement, tels que pour la réalisation de la tranche 3 du parc d'activité du plateau à Courmelles et Vauxbuin, ou pour la réhabilitation de la friche Baxi-Focast à Villeneuve-Saint-Germain, prochainement transformée en un nouvel équipement public d'envergure régionale (salle multifonctions à vocation économique et nouveau parc urbain).

- **Tisser de nouveaux liens entre habitat, activités et espaces naturels au sein des couronnes de Soissons, de Villers-Cotterêts et de l'ensemble des entrées des bourgs-relais.** En effet, l'extension par le biais d'opérations ponctuelles accuse aujourd'hui un manque de cohérence d'ensemble. Dans maints endroits, les fonctions urbaines se juxtaposent sans complémentarité, fruits de décennies d'un trop grand laisser-faire. Face à ce constat, les EPCI et les communes souhaitent concourir à la composition d'entrées de ville et de couronnes périurbaines qualitatives dans leurs formes et dans leurs usages, véritables interfaces combinant les fonctions naturelles (trames écologiques intercommunales), récréatives, productives et de liaison.

- **Conforter la trame verte et bleue, en combinant protection environnementale, création d'une visibilité à l'eau (rivières, étangs, gravières), insertion des vallons habités et coteaux, protection du massif forestier de la forêt de Retz, les sites Natura 2000.** Dans cette dernière optique, le territoire portera la candidature à la labellisation « forêt d'exception » pour ce massif forestier. La question du grand paysage doit être au cœur de cette réflexion.

- **La valorisation du patrimoine historique bâti,**

– par des opérations ponctuelles : château François I^{er} à Villers-Cotterêts (100 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du plan de relance), réfection de la cathédrale de Soissons (3,5 M€ dans le cadre du Plan de Relance, auxquels s'ajoutent l'aménagement du cheminement piétonnier le long du transept sud, pour un montant de travaux de 0,8 M€ dont 0,4 M€ financés par l'État dans le cadre d'Action cœur de ville), restauration de l'abbatiale Saint-Yved de Braine (407 557 € dans le cadre du Plan de Relance), rénovation du centre de conservation et d'études à Soissons (100 000 € dans le cadre du plan de relance), mise en valeur du site de l'abbaye Saint-Médard et de l'abbaye Saint-Jean des Vignes à Soissons, les remparts du château de La Ferté-Milon, le donjon du château de Septmonts, etc.

– par des plans de protection et de valorisation d'ensemble (Aire de valorisation du patrimoine à Soissons, candidature au label « pays d'art et d'histoire » par GrandSoissons Agglomération).

- **La valorisation du patrimoine industriel** (ex : BSL, Jacob Delafon, Gouraud...)

2.5 L'habitat

Des années 1980 jusqu'en 2006, la période fut marquée par une baisse de la population dans le cœur d'agglomération soissonnais (commune centre de Soissons et majorité des communes de première couronne), alors qu'une bonne part des communes du reste de l'arrondissement gagnait des habitants. Le constat est donc celui d'un desserrement urbain, générateur d'un allongement des distances domicile-travail, d'une consommation plus importante de terres agricoles, d'une concentration des populations à faible revenus dans les villes centres et d'une dissociation croissante entre localisation des populations et localisation des équipements (commerces, services publics, équipements scolaires de second degré, transports en commun, etc.).

De plus, la diminution du solde naturel et le vieillissement de la population sont des tendances lourdes qui devraient se poursuivre dans les années à venir.

➤ **Ces priorités stratégiques se traduisent par les actions suivantes**

- **Soutenir une croissance démographique via des politiques d'habitat volontariste**, fondées à la fois sur une répartition équilibrée du parc de logements locatifs social et sur une intensification urbaine, se traduisant par des objectifs ambitieux de densité de logements dans les documents d'urbanisme approuvés (3 SCoT, 1 PLH, 1 PLU intercommunal et nombreux PLU communaux) ou en cours d'élaboration (SCoT du Soissonnais et du Valois, PLH de la CCRV, PLH de GrandSoissons Agglomération, PLUI de la CCOC) ;
- **Encourager la rénovation énergétique des logements (publics et privés) et l'adaptation du parc au vieillissement de la population.**

Pour cela, GrandSoissons Agglomération renouvelle depuis plus de 20 ans des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), doublée depuis 2021 d'une OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) spécifique au cœur de ville de Soissons, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. La CCRV apporte quant à elle des financements complémentaires au Programme d'Intérêt Général (PIG) du département de l'Aisne. Ces deux intercommunalités soutiennent par ailleurs le développement du Pass Rénovation Hauts-de-France sur leur territoire et poussent à la structuration d'une organisation claire et gratuite de l'information et de l'accompagnement des ménages.

Dans cette optique, GrandSoissons Agglomération, après avoir été Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) reconnue par l'ADEME de 2014 à 2020, vient de candidater auprès de la Région afin de devenir Guichet unique de l'habitat. L'ensemble de ces aides et dispositifs permettent à la fois d'agir efficacement dans la lutte contre le changement climatique, de lutter contre la précarité énergétique et d'adapter le parc aux exigences contem-

poraines des habitants. Elles permettent ainsi de régénérer le parc de logements existants afin de créer une offre à même de constituer une alternative de qualité et bon marché par rapport à la production neuve.

- **Requalifier les cœurs de ville et les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une approche globale** mêlant traitement des espaces publics, soutien aux commerces de proximité, lutte contre la vacance résidentielle et réhabilitation des îlots et des logements dégradés.

Pour cela, la Ville de Soissons, GrandSoissons Agglomération et leurs partenaires sont engagés dans une Opération de revitalisation du territoire (ORT), actant de la mise en œuvre opérationnelle du programme « Action cœur de ville ». Ce dernier a fait l'objet d'un financement de projets de 1,08 M€ de la part de l'État, pour un montant total d'investissements de 4,55 M€.

Il se traduira par la production de nouveaux logements pour faire revenir de jeunes actifs en Cœur de ville, par la lutte contre les situations d'habitat indigne, par la réhabilitation d'îlots urbains dégradés et par la reconquête de logements vacants. Des actions similaires seront engagées dans les centre-bourgs principaux du territoire, à Braine, Vailly-sur-Aisne, La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts, dans le cadre du dispositif national « Petites villes de demain ». Le Projet de renouvellement urbain de St-Crépin à Soissons, soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), poursuit des objectifs similaires, doublés d'actions visant à introduire de la mixité sociale et à ouvrir le quartier sur le reste du territoire.

- **Créer une offre neuve à même de concurrencer le développement diffus de logements en milieu rural.**

Pour cela, quatre écoquartiers sont en cours de réalisation sur les communes de Crouy, Billy-sur-Aisne, Ressons-le-long et Vailly-sur-Aisne. Ils permettent de créer une offre novatrice, associant aspiration à la maison individuelle, sobriété foncière et qualité de vie. Alors que les constructions diffuses consomment en moyenne 867 m² de terrain par logement dans les Hauts-de-France (étude du CGDD, « *le prix des terrains à bâtir en 2018* » parue en octobre 2019), ces projets permettant de diviser de deux à trois ce chiffre, sans oublier pour autant l'intégration de vastes espaces verts, d'espaces de jeux et d'une grande qualité architecturale et urbanistique, tout cela produit en concertation avec la population locale. De plus, les collectivités locales y poussent au respect de normes exigeantes en matière de consommation énergétique et d'impact carbone des bâtiments sur l'ensemble de leur durée de vie, ce qui passe par une bonne isolation des logements, par la production et/ou la consommation d'énergie renouvelable, ou encore par l'utilisation de matériaux locaux. Le développement de nouveaux produits et de nouveaux projets doit permettre d'activer plus amplement l'économie résidentielle.

- **Développer une meilleure répartition du parc social au sein du territoire**, en relation avec les objectifs de développement économique permettant de diminuer la distance domicile/travail et les phénomènes de ségrégation des ménages modestes.

Orientation stratégique n° 3 : Cohésion sociale et territoriale

3.1 La question sociale des quartiers QPV

Les enjeux sont d'adapter l'offre de services aux évolutions de la population, jouer l'équilibre du peuplement, la mixité et le « bien vivre ensemble », la prise en compte des besoins des personnes vivant seules / isolées.

Au sein du **contrat de ville de Soissons**, les dynamiques de peuplement ont pour enjeux de :

- adapter l'offre de services aux évolutions de la population ;
- viser l'équilibre de peuplement, la mixité et le « bien vivre ensemble » ;
- prendre en compte les besoins des personnes vivant seules / isolées ;
- développer des actions en lien avec le dispositif d'exonération de TFPB ;
- finaliser certains projets de commerces et de services, ce qui doit permettre de renforcer l'attractivité économique des deux quartiers Presles et Chevreux.

Au titre du logement et des parcours résidentiels, les actions ont pour enjeux :

- l'attractivité du territoire pour accompagner le développement du parc de logement ;
- l'accès et le maintien dans le logement des populations ;
- poursuivre sur Presles et Chevreux la rénovation urbaine du quartier par la mise en œuvre d'actions complémentaires nécessaires et, en organisant et valorisant les retours d'usage ;
- mettre en place le programme de rénovation urbaine, en favorisant la vie associative et la participation des habitants sur les quartiers, en particulier en valorisant la mémoire de quartier.

Concernant les familles et l'enfance, les actions ont pour enjeux :

- la réponse aux besoins d'accueil des enfants (accueil, petite enfance, périscolaire, extra-scolaire) ;
- l'accompagnement et le soutien à la parentalité ;
- l'accès des familles aux services éducatifs (au sens large) ;
- le soutien aux familles monoparentales.

Concernant les seniors et aînés, les actions ont pour enjeux :

- les besoins des jeunes retraités ;
- permettre aux personnes en perte d'autonomie de vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

L'aide aux personnes en situation de pauvreté économique interviendra dans le cadre du contrat de ville.

Au titre de l'emploi, il sera apporté

- un soutien aux ménages d'actifs occupés ;
- l'insertion professionnelle des publics en difficultés d'insertion professionnelle (jeunes, personnes en situation de handicap, femmes isolées...).

3.2 Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) de Saint-Crépin

Projets :

- Réaliser les **accroches urbaines** du quartier pour le connecter avec le centre-ville et les berges de l'Aisne.
- Intégrer le quartier dans le paysage environnant, et **valoriser les jardins et espaces verts**.
- **Requalifier les espaces publics** pour améliorer et renforcer les centralités commerciales. Redéfinir la trame urbaine pour favoriser le décroisement du quartier et les modes doux.
- **Améliorer le cadre de vie** et la qualité de services (gestion des ordures ménagères).
- **Diversifier le peuplement** et les typologies de logements.
- Favoriser une **mixité fonctionnelle**.

Le volet Habitat :

- **151 logements supprimés**, dont 103 démolitions et 48 restructurations/vente, soit 13% du parc LLS.
- **85 logements locatifs sociaux reconstruits**, dont 53 à Soissons et 32 sur d'autres communes de l'agglomération.

Diversification :

- Création d'une maison de santé et d'une supérette place Lamartine + 15 PLS.
- Construction de 17 maisons de ville en accession sociale à la propriété.
- Transformation de 48 LLS superposés en 24 duplex en accession sociale à la propriété.

Objectifs poursuivis :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale du quartier ;
- Mettre en œuvre des politiques de peuplement adaptées ;
- Articuler les projets de renouvellement urbains avec les documents de planification ;
- Poursuivre le décroisement du QPV en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité ;

- Coordonner certaines actions du QPV avec les opérations de réaménagement du quartier de gare ;
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs (en dépit d'absence de zone REP/REP+) ;
- Lutter contre le non-recours aux soins ;
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation.

3.3 La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Le plan d'action départemental contre l'illettrisme et l'illectronisme, présenté le 15 mars 2021, doit permettre de combattre ces difficultés structurelles du territoire.

À cette fin, les signataires s'engagent à décliner cette feuille de route au niveau du territoire.

- Illettrisme

La ville de Soissons lutte contre l'illettrisme via le CCAS et le dispositif de la réussite éducative. Les centres sociaux proposent des cours d'alphabétisation qui font l'objet de plus de demandes par les publics étrangers dans le cadre de leur intégration sociale et leur recherche d'emploi.

La CCRV mise sur ses ateliers de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de la CILF, mais aussi sur le Pacte linguistique des Hauts-de-France qu'elle a co-signé en décembre 2020 avec le Conseil régional Hauts-de-France, le Conseil départemental de l'Aisne et le Ministère de la culture.

- Illectronisme

L'Aisne est fortement marquée par la fracture numérique. À l'heure de la dématérialisation des procédures administratives, la lutte contre l'illectronisme et la création et le développement de points d'accès numériques sont une priorité.

Le déploiement du réseau France Services sur le territoire du Soissonnais et du Valois offre la possibilité de se faire accompagner dans la réalisation de démarches dématérialisées. Grâce aux conseillers numériques dont une quarantaine est attendue sur le département, les collectivités pourront accompagner au mieux les habitants dans la transformation numérique de la société.

En matière de lutte contre l'illectronisme, deux dispositifs sont à signaler :

- PIXL, géré par GrandSoissons Agglomération (ex-Picardie en Ligne), répond aux enjeux liés d'intensification de la dématérialisation et du développement de nouveaux besoins des citoyens. Ce dispositif mis en place en partenariat avec la région Picardie, a notamment comme objectif de combattre la fracture numérique (accès à internet et ses usages).
- #aulocal, géré par les centres sociaux de la ville de Soissons, donne accès à des espaces numériques ouverts à la population, labellisés par la CAF. Il propose un accompagnement individualisé aux démarches administratives mais également des cours pour l'usage des outils numériques.

L'État a mis en œuvre plusieurs actions d'envergure pour réduire la fracture numérique :

- L'appel à projets « Continuité pédagogique – Socle numérique » du ministère de l'Éducation nationale constitue une opportunité majeure pour les plus petites communes. L'État soutient déjà par ailleurs de nombreux projets via la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local. Au titre de « Territoires numériques éducatifs », l'État a investi pour plus de 7 millions d'euros dans l'Aisne pour favoriser l'accès du numérique à tous les élèves.
- Les territoires pourront s'appuyer sur les conseillers numériques, dont 34 ont été déjà annoncés pour des structures publiques de l'Aisne.

Plusieurs tiers-lieux existent sur le territoire : Espace N'Co à Oulchy-le-Chateau géré par la Communauté de commune, le Kanap et Pixel gérés par GrandSoissons, le Fablab du lycée Léonard de Vinci. La CCRV soutient l'Espace de Vie et d'Animation (EVA) du QPV de Villers-Cotterêts dans sa démarche de création d'un espace numérique prévu en septembre 2021.

3.4 L'insertion

Afin d'aider les personnes les plus démunies et résoudre les problèmes d'inadéquation entre le marché du travail et les qualifications des personnes à la recherche d'un emploi, il est nécessaire de développer des structures pouvant les former et les accompagner vers l'emploi.

L'insertion par l'activité économique est à la fois un outil de cohésion économique et sociale, et un dispositif original à la croisée des politiques de l'emploi et de cohésion sociale. Il permet des taux de retour à l'emploi plutôt favorables au regard du profil des bénéficiaires.

Les développements des structures d'insertion souhaités par les uns et les autres ne sont pas toujours réalisables, faute de moyens suffisants. La réforme de l'insertion par l'activité économique dans le cadre du PACTE D'AMBITION, souhaité par l'État a pour objectif de permettre à chacun de trouver sa place : « Un Pacte pour une société plus inclusive », et s'intègre dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les structures d'insertion du territoire ont leur place dans ce dispositif.

Concernant les jeunes, les collectivités peuvent mobiliser les outils du plan #1jeune1solution, notamment les parcours emplois compétences et les services civiques.

III. Premiers projets à financer dans le cadre du plan de relance

Orientation n° 1 : accélérer la transition écologique

- Réalisation d'un pôle multimodal – tranche 1 (Montant total des travaux : 5 580 704 € dont 1 116 140,80 € de subvention DSIL)
- Réalisation d'un pôle multimodal – tranche 2 (Montant total des travaux : 7 801 855 €)
- Plan Vélo et développement location moyenne et longue durée (Montant des travaux : 340 900 € et 170 450 € de subvention DSIL)
- Friches agglomération de Soissons Focast (Montant des travaux : 2 797 299 €)
- Eco quartier de Crouy, concessionnaire SEDA (Montant concession : 25 400 000 €)
- Eco quartier de Billy sur Aisne, concessionnaire SEDA (Montant concession : 28 200 000 €)
- Eco quartier de Ressons-le-Long (Montant concession : 4 100 000 €)

Orientation n° 2 : soutenir le développement et l'attractivité du territoire

- Site industriel clés en main Parc du plateau tranche 3. (Montant total des travaux : 8 800 000 €)
- Mise en valeur (projet ludo-historique) du site abbatial de Saint-Médard à Soissons (Montant des travaux : 140 000 €)
- Aménagement d'une véloroute de Mercin-et-Vaux à Montigny-Lengrain (Montant des travaux phase 1 : 1 041 622,00 € dont 416 648,80 € de subvention DSIL ; phase 2 à subventionner en 2022)
- Aménagement d'une véloroute de La Ferté-Milon à Pierrefonds (dans le cadre de la CILF)
- Réalisation d'un parcours de vidéo mapping en cœur de ville de Soissons (4 774 000 € dont 954 800 € de subvention DSIL)
- Aménagement de la place Alsace Lorraine à Soissons dans le cadre du projet Action cœur de ville (Montant des travaux : 3 092 362 € et 618 472,40 € de DSIL)
- Salle multifonction à vocation économique (Montant total des travaux : 19 750 000 € en 3 tranches)
- Action cœur de ville de Soissons :
 - Aménagement de la rue de la Bannière (Montant des travaux : 1 412 000 €)
 - Construction d'un parking en silo place de l'Évêché (Montant des travaux : 2 900 000,00 €)
 - Construction d'un parking en silo rue de la Congrégation (Montant des travaux : 4 700 000 €)

Orientation n° 3 : soutenir la cohésion sociale du territoire

- Labellisation des Établissements France Services de la CCRV à Villers-Cotterêts et de la CCOC à Oulchy-le-Château
- La Maison des Femmes de Soissons, quartier de Chevreux (Montants HT : 99 500 €)
- La Maison de Santé de Saint-Crépin à Soissons (Montants HT : 80 000 €)
- Plan départemental de lutte contre l'Illettrisme et l'Illectronisme :
 - Achat de tablettes pour les centres sociaux de Soissons (montant HT : 11 445 €)
 - Achat de tablettes, ordinateurs, écrans tactiles et imprimantes pour le tiers-lieu numérique PIXL (montant HT : 24 000 €)

Autres actions à mener :

- Actions issues des conventions Petites villes de demain
- Label Forêt d'exception – Forêt de Retz
- Création d'un événementiel lumineux dans le Parc du Château François 1^{er}
- Actions prévues dans le cadre du dispositif Cités éducatives de Soissons
- Digitale académie et développement de l'IUT et UPJV à Soissons-Cuffies
- Quartiers QPV (Cf. fiches action du Contrat de ville, etc.)

Mise en œuvre du contrat : modalités de pilotage et partenaires du contrat

4.1 Gouvernance

La mise en œuvre du présent contrat est supervisée par un comité de pilotage, auquel seront associés les partenaires du contrat. Il se réunira sous la forme de la task-force ayant présidé son élaboration, et qui a vocation à devenir son instance opérationnelle.

Ce comité de pilotage est présidé par le sous-préfet d'arrondissement. Il se compose des parlementaires, des présidents des intercommunalités signataires et du représentant du conseil départemental.

Les comités de pilotage pourront être élargis à d'autres partenaires en fonction des sujets abordés au cours de ces réunions.

Le comité de pilotage se réunira *a minima* une fois par an. Il aura pour rôle :

- d'animer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat ;

- de faciliter les échanges entre les différentes parties au contrat et les partenaires techniques et financiers ;
- de procéder à l'évaluation du présent contrat ;
- d'adapter si nécessaire les mesures inscrites au contrat.

4.2 Ingénierie et évaluation

La mise en œuvre opérationnelle du contrat reposera sur une équipe projet restreinte, composée des partenaires suivants :

- le président du conseil départemental ;
- les quatre présidents des intercommunalités signataires du présent contrat ;
- le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons.

Cette équipe se réunira autant que de besoin – à minima une fois par trimestre – et aura pour mission d'assurer le suivi régulier et la mise en œuvre opérationnelle du contrat.

Une évaluation en continue sera réalisée par l'équipe projet locale, à partir d'un tableau de suivi des projets et indicateurs inscrits au présent contrat. Cette synthèse sera présentée aux parties et partenaires du contrat lors de chaque comité de pilotage d'afin d'apporter des informations régulières concernant l'avancement du programme d'actions et des moyens financiers mobilisés.

Le diagnostic écologique approfondi sera élaboré conjointement par les services de l'État et les EPCI signataires.

4.3 Financement

Le plan de relance « France relance » est en partie territorialisé. Le financement se fera grâce :

- aux dotations de l'État aux collectivités (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local)
- aux appels à projet nationaux, pour lesquels l'État dans l'Aisne accompagnera les porteurs de projets.

4.4 Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.



Il est conclu pour une durée de 6 ans, afin de se calquer sur la durée du mandat municipal (2021 – 2026) et d'accompagner au mieux les collectivités parties au contrat dans leur projet de territoire.

Le CRTE du Soissonnais et du Valois pourra être amendé en continu afin d'intégrer de nouveaux projets et de tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2026 et validé par les parties et les partenaires qui ont contribué.

4.5 Communication

La communication sur les orientations et les réalisations du contrat de relance et de transition écologique du Soissonnais et du Valois sera conjointe et systématique, via une lettre électronique et un espace numérique dédié, ainsi que par l'utilisation du kit de communication du plan de relance.

Signature

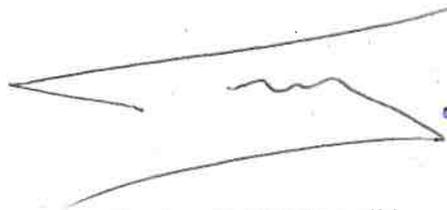
Contrat établi en 6 exemplaires, le **13 JUIL. 2021** à Soissons

Le Préfet



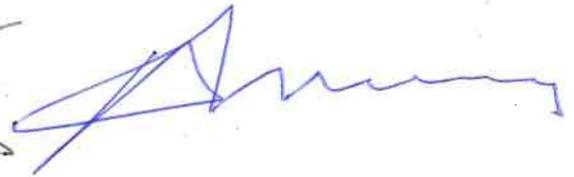
Thomas CAMPEAUX

Le Président du Conseil
départemental de l'Aisne



Nicolas FRICOTEAUX

Le Président de
GrandSoissons
Agglomération, Président du
PETR du Soissonnais et du
Valois



Alain CREMONT

Le Président de la
Communauté de Communes
du Canton d'Oulchy-le-
Château



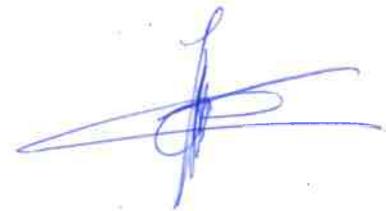
Hervé MUZART

Le Président de la
Communauté de Communes
Retz-en-Valois



Alexandre de MONTESQUIOU

Pour le Président empêché, la
1ère Vice-présidente de la
Communauté de Communes
Val de l'Aisne



Marie-Claude LAINÉ